

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/80  
12 septembre 2003

(03-4841)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Cinquième session  
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

## CROATIE

Déclaration de S.E. M. Ljubo Jur i  
Ministre de l'économie

Au nom du gouvernement de la République de Croatie, j'aimerais d'abord remercier le gouvernement du Mexique pour la chaleureuse hospitalité dont il a fait preuve et pour son excellente organisation de cette Conférence dans le cadre magnifique de Cancún.

Il y a près de deux ans, à Doha, nous sommes convenus de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, dans l'espoir que cela apporterait des avantages, contribuerait à la croissance de nos économies respectives et relèverait le niveau de vie de nos populations. La Croatie, petite économie ouverte qui avait déjà élargi l'accès à son marché lors de son accession à l'OMC, a apporté son soutien à ce nouveau cycle de négociations.

Depuis le début de ce cycle, les négociations ont avancé, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. En ce qui concerne le processus préparatoire de Cancún, la manière de procéder du Président du Conseil général et du Directeur général semble être la seule possible à ce stade. Nous pouvons accepter qu'un projet de texte ministériel comme celui-ci serve de base pour les travaux et négociations qui nous attendent dans le cadre de cette Conférence. Sur le fond, nous éprouvons

Pour ce qui est de la forme que devraient prendre les négociations et les éventuelles décisions sur les questions de l'agriculture et de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, je suis d'avis que, pour procéder de manière réaliste, nous devrions d'abord nous entendre sur un cadre et travailler ensuite sur les modalités. Toutefois, dans sa forme actuelle, le texte des annexes A et B concernant les Membres récents est une source de préoccupation importante pour ma délégation.

Permettez-moi de rappeler la proposition sur l'agriculture faite en août dernier par un groupe de pays ayant accédé récemment à l'OMC (elle figure dans le document JOB(03)/170). Cette proposition portait sur la nécessité d'inclure dans tout accord à convenir à Cancún des dispositions spécifiques relatives à la flexibilité qui devrait être accordée à ces Membres pour leurs engagements futurs. Dans le domaine de l'accès aux marchés, ces dispositions exempteraient les droits faibles des nouveaux engagements de réduction, prévoiraient des réductions tarifaires plus faibles, une période de mise en œuvre plus longue pour les nouveaux engagements et un délai de grâce avant la mise en œuvre des nouveaux engagements.

En outre, toute solution qui serait convenue pour l'adoption d'un instrument de sauvegarde spéciale devrait être applicable aux Membres ayant accédé récemment, faute de quoi seuls sept ou huit Membres de l'OMC seraient privés de cette sauvegarde. Les dispositions relatives à la flexibilité pour les Membres récents, sous forme d'un délai de grâce et de périodes de mise en œuvre plus longues, devraient également s'appliquer aux engagements de réduction du soutien interne.

La Croatie estime que la structure sur laquelle reposent actuellement les disciplines relatives au soutien interne devrait être conservée. Nous ne pouvons accepter des propositions visant à éliminer la catégorie bleue. Il en va de même pour les engagements de réduction du soutien interne qui entraveraient la poursuite de notre réforme intérieure et nous empêcheraient d'atteindre les objectifs légitimes, autres que d'ordre commercial, que nous nous sommes fixés.

En ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, la proposition de négociation conjointe des pays ayant accédé récemment à l'OMC, datant de mars 2003 (document TN/MA/29), de même que les déclarations que nous avons faites par la suite, demande la mise en place de dispositions spécifiques sur des réductions tarifaires plus faibles, y compris par l'utilisation d'un coefficient plus élevé dans la formule, des délais de mise en œuvre plus longs et un délai de grâce avant la mise en œuvre de nouveaux engagements. En outre, l'élimination sectorielle des droits dans le cas des pays ayant accédé récemment ne peut être que facultative. Il nous serait, par ailleurs, extrêmement difficile d'accepter l'élimination des droits dits de nuisance car cela pénaliserait les pays qui ont déjà largement libéralisé leur marché.

En ce qui concerne les négociations sur les autres questions, la Croatie continuera à travailler résolument à leur succès. À cet égard, je tiens à souligner l'intérêt particulier que nous portons aux négociations sur les services. Nous attachons également une grande importance aux négociations sur les questions de Singapour et sur les règles.

La tâche qui nous attend dans les prochains jours est certes difficile. Toutefois, si nous faisons preuve de suffisamment de tolérance, si nous sommes prêts à prendre en considération les intérêts des autres et à faire des compromis, nous devrions pouvoir obtenir des résultats satisfaisants. Soyez assurés que la Croatie est prête à apporter sa pierre à l'édifice.

---